Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Servitude viabilité

Par Truchet 74

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une parcelle actuellement construite mais dont la surface disponible permet le développement de nouveau projet.

L'accès à cette parcelle se fait actuellement par le biais d'une servitude de 4.0 m. Le règlement d'urbanisme demande actuellement une servitude de 5.0 m pour un nouveau projet

Il se trouve que le terrain greffé par cette servitude d'accès a été vendu à un promoteur qui souhaite développer un projet de construction d'immeuble.

Est ce que le promoteur est en droit de me refuser cet élargissement de servitude a 5 m ? Car si c'était le cas mon terrain deviendrait quelque part inconstructible

Je vous remercie de votre réponse